

# SCIC La Coop des Sources

## Formulaire de demande de souscription

Merci de retourner ce formulaire complété et signé à :

SCIC La Coop des Sources

3 cour Durand

21360 ECUTIGNY

Courriel : [contact@coopdessources.com](mailto:contact@coopdessources.com)

Le site internet : [www.coopdessources.com](http://www.coopdessources.com)

**ATTENTION : Merci de remplir, cocher, dater, signer et renvoyer UN formulaire PAR SOUSCRIPTEUR et d'écrire TRÈS LISIBLEMENT.**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

tel portable : \_\_\_\_\_

courriel : \_\_\_\_\_

O déclare vouloir devenir sociétaire\* de la Société Coopérative SCIC LA COOP DES SOURCES, je déclare avoir pris connaissance du projet de la SCIC LA COOP DES SOURCES. Pour cela, je souscris à une part d'une valeur de 50 euros (une part par personne)

*L'entrée de tout nouveau sociétaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration. Si ma demande est acceptée, j'intégrerai l'une des catégories de sociétaires définies par les statuts de la coopérative.*

*Règlement par chèque ci-joint à l'ordre de SCIC LA COOP DES SOURCES*

\* En devenant sociétaire, je fais également l'acquisition d'une carte nominative d'une valeur de 5 euros que je présenterai obligatoirement lors de mes achats dans tous les points de vente de la COOP DES SOURCES et qui me permettra d'y obtenir des tarifs « sociétaires » (préférentiels), j'écris ci-après lisiblement en lettres capitales le nom à inscrire sur la carte :

O Pour l'acquisition de cette carte (qui me sera remise dans un point de vente LA COOP DES SOURCES après un délai d'environ 1 mois suivant mon inscription) je joins un *second chèque de 5 euros à l'ordre de SCIC LA COOP DES SOURCES*. Durant ce délai d'un mois, je pourrai tout de même effectuer mes achats à la SCIC LA COOP DES SOURCES en présentant le SMS de confirmation qui me sera envoyé dès la validation de mon inscription.

O J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, et que la coopérative SCIC LA COOP DES SOURCES ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la SCIC LA COOP DES SOURCES, de limiter les frais de gestion et économiser le papier.

O J'ai pris connaissance du document joint : « SCIC LA COOP DES SOURCES / souscription au capital »

O Je reconnais que mon engagement prendra effet après accord du conseil d'Administration.

O N'ayant pas d'adresse électronique, je demande à être contacté(e) par courrier postal à l'adresse suivante :

date : \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_

*Les informations communiquées seront enregistrées par la SCIC LA COOP DES SOURCES uniquement pour le traitement de votre demande. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Ces droits peuvent s'exercer auprès de la SCIC LA COOP DES SOURCES.*

## SCIC LA COOP DES SOURCES

### Souscription au capital

La SCIC LA COOP DES SOURCES fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à ses valeurs. De forme privée et d'utilité sociale, le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, qui place l'homme, et non le capital, au coeur du projet. Consommateurs, producteurs, collectivités locales peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires de la coopérative, en acquérant au moins une part sociale.

#### Qu'est ce qu'une part dans la coopérative ?

La SCIC LA COOP DES SOURCES est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Une part de la SCIC est un titre de propriété, une part sociale de la sarl. Prendre une part de la société coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet SCIC LA COOP DES SOURCES.

#### Qu'est ce que le capital social de la coopérative ?

L'ensemble des parts souscrites forme le capital de la coopérative. Il garantit ainsi la solidité de la société. Il permet à la coopérative de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

#### Qui peut acquérir une part sociale et devenir sociétaire ?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement des activités de la SCIC et/ou souhaitant y consommer :

- des producteurs de biens et services
- des associations citoyennes et de protection de l'environnement
- des investisseurs de l'Economie Solidaire
- Des associations, PME, des commerçants, des artisans, des professions libérales.
- des collectivités locales
- des particuliers

#### Comment devenir sociétaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli, coché et signé. La SCIC LA COOP DES SOURCES est structurée par catégories ; vous êtes affecté(e) à celle dont vous relevez (sociétaire Sourcier).

La valeur de la part sociale est fixée à 50 euros.

La souscription est d'une part sociale par personne. Une confirmation de souscription sera envoyée par SMS dès validation de mon inscription (SMS qui permettra également de faire ses achats à la COOP DES SOURCES durant le délai d'un mois avant réception de la carte nominative)

Attention : sauf dérogation du conseil d'Administration, les parts sociales ne sont pas remboursables avant un délai de 3 ans (dans le cas où vous voudriez quitter le sociétariat de la SCIC LA COOP DES SOURCES)

Afin d'obtenir des tarifs « sociétaires » (préférentiels) à la SCIC LA COOP DES SOURCES, je fais également l'acquisition d'une carte nominative qui sera à présenter lors de mes achats d'une valeur de 5 euros.

#### Comment fonctionne la Coopérative ?

Les sociétaires sont répartis dans plusieurs catégories : salariés, consommateurs sourciers, producteurs fondateurs, collectivités locales, partenaires et soutiens. Pour les assemblées générales, les catégories de sociétaires sont réunies par collèges de vote dont la répartition des droits de vote est définie par les statuts. Chaque collège peut être représenté au conseil d'Administration de la société.

#### Le placement d'argent dans cette SCIC est-il sûr ?

L'objectif est de parvenir à faire de la SCIC LA COOP DES SOURCES une structure stable et pérenne. Le risque financier est limité au montant de la prise de participation., comme pour toute prise de part sociale dans le capital d'une société.

#### Quels sont les avantages à devenir sociétaire ?

- Participation à la vie coopérative :

Le statut de la SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif, permet à l'ensemble des bénéficiaires et acteurs intéressés à titres divers de participer au développement et aux décisions de la coopérative. Tout sociétaire peut ainsi participer s'il le souhaite, aux décisions lors de l'assemblée générale à titre d'une voix par sociétaire. (intégrer un nouveau produit, producteur...etc), élire ses représentants au conseil d'Administration, être candidat aux fonctions d'administrateur et s'impliquer dans différents projets de la coopérative.

- **Avantages fiscaux :**

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt de 18 % du montant des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire au capital ou aux augmentations du capital (article 199 0-A du code général des impôts)

Les personnes soumises à l'ISF peuvent imputer sur cet impôt 50 % des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés ainsi qu'au titre de souscriptions de titres participatifs dans les sociétés coopératives régies par la loi du 10 septembre 1947